



## ARRÊTE

### LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE LA PECHE MARITIME, DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DES EAUX ET FORETS

(/u le Dahir N°**1.58.008** du 04 Chaâbane 1377 (24 Février 1958) portant statut général de la Fonction Publique, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret Royal N°**513.67** du 09 Moharrem 1388 (08 Avril 1968) portant création de l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret n°**2-11-621** du 28 Dou Al Hijja 1432 (25 novembre 2011) fixant les conditions et les modalités d'organisation des concours de recrutement aux postes publics, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u le Décret N° **2.77.792** en date du 20 chaoual 1397 (04 octobre 1977) portant statut du personnel de certains Etablissements de Formation des Cadres relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur agricole, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u l'arrêté du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique N°**1243-97** du 25 Rabii I 1418 (31 juillet 1997) fixant les modalités de l'Organisation du Concours pour le Recrutement des Professeurs Assistants des Etablissements de Formation des Cadres Supérieurs, tel qu'il a été modifié et complété ;

(/u l'arrêté du premier ministre N° **3.130.00** du 7 rabea II (10 juillet 2000) fixant la liste des postes en priorité susceptibles d'être affectés aux personnes handicapées ainsi que le pourcentage de ces postes pour les administrations de l'Etat et des instances qui en dépendent ;

(/u le décret N° **2-01-94** du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles les pupilles de la Nation bénéficient d'une priorité pour l'accès aux emplois publics au sein des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques ;

(/u le décret N° **2-01-96** du 29 rabii I 1422 (22 juin 2001) fixant les conditions dans lesquelles des emplois dans les services des administrations de l'Etat, des établissements publics et des collectivités publiques peuvent être réservés aux anciens militaires et aux anciens combattants

(/u la Circulaire du chef de Gouvernement N°**24/2012** du 06 Hijja 1433 (22 Octobre 2012) relative aux procédures de Recrutement dans les établissements et les Entreprises Publics ;

(/u la circulaire N°**16/2020** en date du 07 octobre 2020 relative à l'organisation des concours de recrutement et des examens d'aptitude professionnelle

(/u les nécessités de service.

## ARRÊTE

**ARTICLE PREMIER** : L'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II à Rabat organise à partir du **27 Juin 2022** un concours de recrutement de dix-huit (18) Professeurs Assistants titulaires des diplômes suivants :

<b>N° Poste</b>	<b>Diplômes et Spécialités</b>	<b>Nombre de Postes</b>
<b>1</b>	Doctorat en Sciences Géomatiques (ou équivalent) et un diplôme d'ingénieur d'Etat en Topographie (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>2</b>	Doctorat en Sciences Géomatiques (ou équivalent) et un diplôme d'ingénieur d'Etat en Topographie (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>3</b>	Doctorat en Sciences Agroalimentaires ou équivalent et un diplôme d'ingénieur d'Etat en Industries Agricoles et Alimentaires (ou équivalent)	<b>2</b>
<b>4</b>	Docteur en Sciences halieutiques, Sciences de l'Environnement, Aquaculture (ou équivalent) et diplôme d'Ingénieur en halieutique/ Aquaculture / en Environnement (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>5</b>	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent) et un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Sciences Agronomiques, option : Management de la Production Végétale et de l'Environnement (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>6</b>	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent) et un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Sciences Agronomiques, option : Ingénierie de Productions Animales (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>7</b>	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent) et un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Sciences Agronomiques option Horticulture (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>8</b>	Doctorat en écologie et/ou biologie végétale (ou équivalent) et un diplôme d'Ingénieur en Sciences Agronomiques (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>9</b>	Doctorat en microbiologie et/ou biologie du sol ou génie microbiologique (ou équivalent) et un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Sciences Agronomiques (ou équivalent).	<b>1</b>
<b>10</b>	Doctorat en linguistique Appliquée (Applied Linguistics) ou équivalent	<b>1</b>
<b>11</b>	Doctorat en Sciences et Techniques de l'Ingénieur ou en Sciences Agronomiques (ou équivalent) et d'un diplôme d'Ingénieur d'Etat en Génie mécanique/ Génie rural (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>12</b>	Doctorat en Physique (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>13</b>	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et Diplôme de Docteur Vétérinaire (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>14</b>	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et Diplôme de Docteur Vétérinaire (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>15</b>	Doctorat en Sciences Vétérinaires (ou équivalent) et Diplôme de Docteur Vétérinaire (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>16</b>	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent)	<b>1</b>
<b>17</b>	Doctorat en Sciences Agronomiques (ou équivalent)	<b>1</b>

Le concours est ouvert aux candidats titulaires d'un diplôme de doctorat ou équivalent dans les spécialités mentionnées ci-dessus.

**ARTICLE DEUX :** Les concours sont ouverts aux candidats de nationalité marocaine et âgés de moins de 45 ans à la date du concours.

**ARTICLE TROIS :** Les candidats doivent impérativement faire une inscription en ligne et déposer leurs dossiers de candidature sur la plateforme mise à leur disposition via le lien [recrutement.iav.ac.ma](http://recrutement.iav.ac.ma) et ce au plus tard le **10 Juin 2022 à 16h.**

Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Demande de participation précisant le poste demandé, le nom et prénom du candidat, son numéro de téléphone et son adresse électronique ;
- Curriculum Vitae,
- Une autorisation signée par l'administration d'origine avec la mention « avis favorable » pour les candidats en activité dans le secteur public ;
- Diplôme de doctorat (copie de la décision d'équivalence légalisée, cas échéant),
- Diplôme d'ingénieur d'Etat ou Docteur Vétérinaire (copie de la décision d'équivalence légalisée, cas échéant),
- La thèse du doctorat, et l'ensemble des travaux de recherche comportant notamment des articles, ouvrages et monographies,
- Extraits d'acte de naissance,
- Carte d'Identité Nationale,
- Fiche anthropométrique ;

**ARTICLE QUATRE :** Déroulement des concours :

Il sera procédé à une présélection des dossiers sur la base des conditions mentionnées dans les articles 1 et 2.

Les candidats retenus à l'issue de cette première sélection seront convoqués pour participer à l'entretien qui aura lieu à l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II, Rabat.

**ARTICLE CINQ :** Sept pour cent (7%) des postes seront réservés aux personnes handicapées et 25% aux pupilles de la Nation.

**ARTICLE SIX :** Les résultats seront affichés sur le site de l'IAV Hassan II : [www.iav.ac.ma](http://www.iav.ac.ma) et sur la plateforme emploi public : [www.emploi-public.ma](http://www.emploi-public.ma). Les listes affichées font office de convocations.

**ARTICLE SEPT :** Les candidats admis devront déposer la version papier de tous les documents demandés à l'article N°3 plus haut ;